Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois – Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne – Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 15 OCTOBRE 2026
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO

DC 2026-196

OBJET : Participation du Territoire au Fonds de Solidarité Habitat (FSH) du Conseil Départemental du Val de Marne pour l'année 2026

Membres en exercice	**90**
Présents titulaires	**68**
Ne prend pas part au vote	**10**
Représentés	**18**
Absents	**4**

Votants	**76**
Abstention	**0**
Suffrages exprimés	**76**
Pour	**76**
Contre	**0**

Présents :
Sabrina ABCHICHE, Caroline ADOMO, Tiphaine ARMAND, Asma ASHRAF, Charles ASLANGUL, Camille BARBIER, Selda BELLOIN, Jacques-Alain BENISTI, Quentin BERNIER-GRAVAT, Marie-Laurence BEYO, Bruno BORDIER, Adrien CAILLEREZ, Olivier CAPITANIO, Fabrice CAPRANI, Agnès CARPENTIER, Carole COMBAL, Florence CROCHETON BOYER, Loïc DAMIANI, Thomas DE ALMEIDA, Hélène DECOTIGNIE, Pierre-Michel DELECROIX, Thibaut DENTIN, Sylvain DROUVILLE, Philippe DUBUS, Delphine FENASSE, Nathalie FRANCKHAUSER, Benoît GAILHAC, Hervé GICQUEL, Mylène GUIFFARD, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Catherine HARDY, Delphine HERBERT, Florian JAMES, Laurent JEANNE, Yacine KHEDIM, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON, Nadia LECUYER, Hélène LERAITRE, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Bénédicte MARETHEU, Romain MARIA, Béatrice MAZZOCCHI, Déborah MUNZER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Thomas OLIVE, Cécile PANASSAC, Frank PATTI, Pierre PELLÉ, Bertrand PITAVY, Jean-Philippe POLITZER, Carole PRADES, Hélène ROUSSELIN, Christel ROYER, Didier SCHREIBER, Odile SEGURET, Francis SELLAM, Igor SEMO, Olivier SESTER, Thibault SIMEONI, Dominique SOULIS, Régis TOURNE, Marianne VERON, Julien WEIL, Olivier ZANINETTI.

Représentés :
Sophie AMAR représentée par Asma ASHRAF, Thierry BARNOYER représenté par Marie-Laurence BEYO, Sylvain BERRIOS représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Fabienne BOUE LELU représentée par Quentin BERNIER-GRAVAT, Gilles CARREZ représenté par Hélène ROUSSELIN, Chantal CAZALS représentée par Florian JAMES, Jean-Paul DAVID représenté par Gilles HAGEGE, Carole DRAI représentée par Adrien CAILLEREZ, Michel DUVAUDIER représenté par Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Anne-France LAVIROTTE représentée par Agnès CAPENTIER, Julien LEGER représenté par Loïc DAMIANI, Frédéric MASSOT représenté par Caroline ADOMO, Alain MESNAGER représenté par Sabrina ABCHICHE, Karine PEREZ représentée par Thibault SIMEONI, Germain ROESCH représenté par Pierre GUILLARD, Jérôme TAGNON représenté par Hélène DECOTIGNIE, Céline THEOPHILE représentée par Philippe DUBUS, Aurore THIROUX représentée par Laurent JEANNE.

Absents :
Christian CAMBON, Jean-Philippe GAUTRAIS, Céline MARTIN, Henrique RIBEIRO.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20261019-DC2026-196-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2026

OBJET : Participation du Territoire au Fonds de Solidarité Habitat (FSH) du Conseil Départemental du Val de Marne pour l'année 2026

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 3221-12-1 ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le décret n° 2005-212 du 2 mars 2005 relatif au Fonds de Solidarité Logement ;

VU le règlement intérieur du Fonds de Solidarité Habitat adopté en assemblée Conseil Départemental du Val de Marne le 16 décembre 2019 ;

VU la délibération 17-123 du 18 décembre 2017 du conseil de territoire déclarant d'intérêt territorial au titre de l'action sociale la participation financière du territoire au Fonds de Solidarité Habitat du Département ;

CONSIDERANT les aides du Fonds de Solidarité Habitat aux communes membres du Territoire Paris Est Marne & Bois ;

CONSIDERANT la nécessité d'abonder ce fonds départemental d'aide à l'accès et au maintien au logement ainsi qu'au paiement des impayés liés aux factures d'énergie et d'eau potable ;

CONSIDERANT qu'en 2025, 4 289 dossiers de demande de ménages du Territoire ont donné lieu au versement d'une subvention pour un montant total de 1 355 304,53 euros ;

CONSIDERANT le nombre d'habitants à 521 673 sur le Territoire (population légale en vigueur au 1er janvier 2026) ;

CONSIDERANT que les modalités de calcul de la participation sont de 0,15 euros par habitant de la collectivité ;

VU le budget de l'exercice 2026 ;

VU l'avis de la commission Urbanisme, Aménagement et cohésion sociale du 7 octobre 2026.

DELIBERE

ARTICLE 1 :
APPROUVE la participation du Territoire au Fonds de Solidarité Habitat (FSH) du Conseil Départemental du Val de Marne au titre de l'année 2026 d'un montant de 78 250,95 euros (521 673 habitants x 0,15 €).

ARTICLE 2 :
PRECISE que cette dépense sera imputée sur un crédit ouvert au budget de l'exercice 2026.

ARTICLE 3 :
Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Territoire Paris Est Marne & Bois 21

Le Président,

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le 19 OCT. 2026
est exécutoire à la date du
en application des articles L5211-1
et L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20261019-DC2026-196-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026